

Mémoire  
Présenté à la commission sur le PMGMR  
le 2 décembre 2003, à Laval

Par Ghyslaine Dubois, citoyenne

## Introduction

Je suis heureuse d'apprendre que notre communauté se dote d'un plan d'action pour s'autodiscipliner et se responsabiliser dans le domaine de la récupération de nos matières résiduelles.

Les consultations publiques représentent un exercice démocratique enrichissant auquel il me fait plaisir de participer.

La fragilité de l'environnement et notre interaction avec lui est un thème qui est de plus en plus abordé dans les différents médias. Les scientifiques nous informent régulièrement de l'état actuel de notre planète et de la détérioration de l'environnement due à l'action humaine.

J'ai pris conscience que mon mode de vie actuel pourrait être plus compatible avec la protection de l'environnement et je commence à modifier mes habitudes de consommation (et de récupération). Le PMGMR m'apparaît comme un outil essentiel pour aller plus loin dans cette démarche.

Suite à la lecture du PMGMR, j'aimerais exprimer quelques considérations qui seront développées en 4 thèmes:

- 1- L'échéancier 2013 versus 2008 : devancer l'échéancier
- 2- La campagne de sensibilisation : réajuster les budgets - cibler les entreprises (et ICI)
- 3- Le suremballage et la loi 102
- 4- Contrats : entreprises privées versus OSBL ou organisme public

## Thème 1: L'échéancier 2013 versus 2008

Ma première préoccupation à la lecture du plan est le report de l'objectif de récupération de 60% des matières résiduelles à l'année 2013 versus la date initiale de 2008.

En comparant les performances de la CMM à d'autres villes du Canada et des Etats-Unis, il apparaît que des villes telles que Vancouver, Halifax, Portlan et San Francisco ont obtenu des taux de récupération dépassant 50% dès l'année 2001 (voir annexe 1 du PMGMR).

Pour arriver à un tel succès, ces villes ont mis en oeuvre leur plan de récupération dans les années 1990; soit une décennie en avance sur la CMM. Avec un taux de récupération de 17%, la CMM a un retard à combler et un rattrapage à effectuer.

Bien que le PMGMR soit très détaillé, il n'expose pas les avantages et désavantages d'un report de l'horizon 2008 à 2013. Il n'y a pas une argumentation solide et convaincante justifiant l'étalement sur une période excédant 5 ans les orientations initiales.

Si l'on avance que la mise en oeuvre et la gestion du plan seraient plus aisées et graduelles avec l'horizon 2013, la pollution supplémentaire que devra supporter l'environnement durant ces années n'est pas négligeable et doit être évitée dans la mesure du possible.

Pour conclure sur ce thème, je crois qu'il serait avantageux de resserrer l'échéancier pour le rapprocher de l'horizon initial de 2008, et de commencer la mise en oeuvre de certaines initiatives dès l'année 2004.

## Thème 2 : La campagne de sensibilisation

Pour s'assurer de la participation des citoyens aux nouveaux objectifs de recyclage, ceux-ci devront d'abord être informés et prendre conscience des enjeux du développement durable. Cette démarche peut s'avérer longue et doit donc devancer la mise en application du PMGMR.

Le budget alloué à la campagne de sensibilisation représente entre 3 et 4% de l'estimation des coûts annuels (voir tableau 5.3). Selon les prévisions, la CMM et les municipalités dépenseront entre 7 et 8 millions annuellement en communication, promotion et publicité jusqu'en ? 2013.

Il serait avantageux de réajuster les budgets pour investir plus dans les premières années de mise en oeuvre du PMGMR et moins à la fin du processus. Les coûts de communication pourront ensuite suivre une courbe décroissante.

En général, sur la plan Marketing, lorsqu'une entreprise lance un nouveau produit sur le marché, une grande proportion du budget publicitaire et promotionnel est réservée pour cette période cruciale. En effet, il n'est pas aisé de retenir l'attention des consommateurs quand ceux-ci sont sollicités de toute part par diverses publicités?

La tâche de promouvoir le PMGMR est donc un défi de taille et les messages devront avoir un impact fort parce que les citoyens sont surexposés . L'utilisation de médias de masse (télévision) pourrait s'avérer très efficace en début de campagne de sensibilisation pour faire connaître les grands thèmes au plus grand nombre.

L'actuel plan de communication vise essentiellement le citoyen. Je crois que les entreprises (et ICI), représentent une partie de la solution au niveau de la réduction à la source et devraient être également ciblées par la campagne de sensibilisation.

### Thème 3 : le suremballage et la loi 102

Selon le professeur de Marketing des H.E.C. Jacques Nantel, l'emballage prend souvent le dessus sur le produit lui-même au sein d'un processus de mise en marché. L'image de marque qu'il véhicule revêt d'ailleurs une telle importance que l'emballage constitue souvent près de 20% du prix de vente du bien en question et peut grimper jusqu'à 90%! (Guide Ressource, déc.2003)

On devrait encourager les entreprises à éliminer les emballages non essentiels et à chercher des solutions marketing créatives et écologiques.

Les emballages non essentiels au produit qui s'ajoutent à l'emballage de base augmentent de façon considérable le volume de matières résiduelles à traiter. Ces emballages qui ont une utilité publicitaire sont superflus dans l'optique du développement durable et de la réduction à la source.

La responsabilité de cette surcharge de matières à recycler devrait incomber aux intervenants qui la génère. La loi 102 devrait tenir compte de la réalité du suremballage et prendre en considération de faire assumer plus du 50% des coûts de revalorisation (par exemple :75%), dans les cas d'utilisation d'emballages non essentiels.

### Thème 4 : Contrat : entreprise privée versus OSBL ou organisme public

Parmi les options présentées dans le PMGMR, il y a entre autre l'octroi de contrats de revalorisation (recyclage, compostage, transport) à l'entreprise privée. Il y aurait des avantages à privilégier les entreprises d'origine québécoise, comme l'un des critères de sélection.

Je crois qu'un pourcentage des contrats pourrait être partagé de façon équilibrée entre l'entreprise privée et d'autres d'organismes publics, OSBL et les municipalités.

Il serait intéressant de voir émerger des conditions de travail valorisantes et sécuritaires pour la santé dans ce secteur d'activité, ainsi que de promouvoir le réinvestissement des profits dans la recherche et développement et l'amélioration constante des procédés et installations.

Comme des fonds publics importants seront alloués à la mise en oeuvre de PMGMR, il est crucial de s'assurer de la qualité des services rendus par les intermédiaires, ainsi que de l'exactitude des volumes de matières résiduelles manipulés et traités. Un portrait statistique sur une base régulière (mensuelle, trimestrielle) permettra de suivre l'évolution et d'apprécier les progrès vers les objectifs du PMGMR.

Pour conclure, je remercie la commission et souhaite inspiration et courage aux intervenants, et succès à ce projet constructif.

Ghyslaine Dubois  
Citoyenne, Laval